



AUTORISATION PARENTALE.

A faire en 2 exemplaires : un à nous renvoyer (par mail, info@trollsxtremrun.com) et un à avoir sur soi au retrait des dossards.

Pour les mineurs d'âge (-18 ans).

Je soussigné (nom des parents, tuteurs, répondants) autorise (1)

Mon fils/ma fille à participer à la Trolls X'Trem Run du 12 août 2023.

Je suis au courant de l'article 2 du règlement de la course :

Article 2 : conditions d'admission

La course est ouverte à tous, licenciés ou non.

Tout participant doit avoir au-moins 18 ans pour participer à la course. Cependant un coureur âgé de 16 ou 17 ans pourra participer à la course s'il fournit – au plus tard le jour de la course – une autorisation parentale et un certificat médical datant de moins de six mois attestant son aptitude à courir, nager, escalader, sauter.

Toute personne qui participe à la course déclare être en bonne santé et être capable de nager dans le canal, sauter des barricades, escalader et courir au-moins 16 km.

L'accompagnement sous-entend, qu'une personne majeure s'occupe du mineur avant et après la course.

J'ai été informé du détail de l'activité et de son règlement et certifie que mon fils/ma fille est capable d'y participer.

Fait à

Le

Téléphone :

Signature

(1) Biffer les mentions inutiles.